



Champvent, le 25 novembre 2024

MUNICIPALITÉ
DE
CHAMPVENT

**Préavis municipal N° 04/2024
Budget 2025**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du **18 novembre 2024**, la Municipalité a adopté le projet de budget pour l'année 2025.

Conformément aux dispositions légales, le budget a été préalablement soumis à la commission de gestion pour étude et rapport.

La commune de Champvent a choisi son année de passage au MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé de 2^{ème} génération) dès 2025. Le budget qui vous est présenté repose sur cette nouvelle approche. Toutes les communes vaudoises devront adopter ce modèle d'ici 2027.

Dans le but de faciliter les comparaisons avec les exercices précédents, le budget 2024 ainsi que les comptes 2023 ont été convertis en MCH2. Les charges et produits y sont répartis différemment par rapport à MCH1, mais cette présentation offre une base d'analyse suffisante pour appréhender les évolutions à venir.

Le budget est basé sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2025, qui a été soumis au Conseil général le 25 juin 2024, avec un taux d'impôt communal à 70 points.

Le budget pour l'année 2025, basé sur 738 habitants, laisse apparaître un gain de CHF 56'435.21

Résumé comparatif des comptes par fonction :

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration générale	441 240	107 000	441 818	43 000	380 159	45 433
1 Ordre et sécurité publics, défense	157 662		109 336		116 550	3 148
2 Formation	636 993	59 450	651 489	102 450	577 615	109 087
3 Culture, sport et loisirs, église	89 715	4 000	71 847	6 100	65 993	3 992
5 Prévoyance sociale	99 142		84 215		57 119	
6 Trafic et télécommunications	225 665		225 452		443 169	63 638
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	221 400	217 400	225 000	185 800	285 431	200 872
8 Économie publique	166 104	100 600	166 100	74 600	120 616	61 397
9 Finances et impôts	1 294 794	2 900 700	945 719	2 517 042	1 211 707	2 772 653
Totaux	3 332 715	3 389 150	2 920 976	2 928 992	3 258 359	3 260 222
Résultat	56 435		8 016		1 863	

COMMENTAIRES DU BUDGET 2025

0 Administration Générale

L'administration générale dans MCH2 comprend les instances politiques et, les services généraux qui sont la gestion financière, le greffe, le service informatique, le contrôle des habitants. Le budget est sensiblement identique aux exercices précédents et n'appelle pas de commentaire.

1 Ordre et sécurité publics, défense

Police (Comptes 2023 CHF 73'436.-) Augmentation CHF 34'617 **CHF 108'053**

Avec la nouvelle péréquation (NPIV), le coût de la gendarmerie refacturé aux communes a fortement augmenté. La facture totale sera financée à raison de 35% par l'ensemble des communes et 65% par les communes qui délèguent leurs missions générales de police à la Police cantonale. La répartition sera calculée en fonction de leur population. Le critère lié à la capacité financière des communes est abandonné.

Service du feu (Comptes 2023 CHF 29'723.-) Augmentation CHF 5'687 **CHF 35'410**

Le budget 2025 prévoit un coût par habitant de CHF 47.98 (Comptes 2023 CHF 42.59)

Protection civile (Comptes 2023 CHF 14'202.-) **CHF 14'199**

Le budget 2025 prévoit un coût par habitant de CHF 19.24 (Comptes 2023 CHF 19.35)

2 Formation

Les principes de MCH2 imposent d'imputer les bâtiments selon leur utilisation. Ainsi le chapitre de la formation reprend l'ensemble du bâtiment scolaire et de la grande salle. Les coûts scolaires sont influencés par les loyers et l'utilisation de la grande salle.

Ecole primaire (Comptes 2023 CHF 281'764) Augmentation CHF 8'186 **CHF 289'950**

Ecole secondaire (Comptes 2023 CHF 159'179) Augmentation CHF 51'556 **CHF 210'735**

Les coûts de l'accueil parascolaire en 2025 seront fortement augmentés à la suite du changement de l'unité d'accueil et du rattachement à l'UAPE de Chamblon. Cette structure fait partie du Réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon-les-Bains et environs (RéAjy).

Accueil de jour parascolaire :

UAPE de Chamblon (Comptes 2023 CHF 21'976.-) Augmentation CHF 23'624 **CHF 45'600**

3 Culture, sport et loisirs, église

Ce chapitre reprend l'ensemble des aides à la culture et aux sports en incluant les soutiens aux activités des sociétés. Sont regroupées également les affaires religieuses. L'entretien des parcs et jardins tombe également sous cette section.

Un nouveau tableau électrique pour l'éclairage au terrain de football. **CHF 25'000**

Le budget est sensiblement identique aux exercices précédents.

5 Prévoyance sociale

Nous trouvons sous ce poste les frais de l'ARAS dont la mission est de favoriser l'accessibilité sociale à l'ensemble de la population, les prestations aux familles concernant les déductions déchets pour les enfants de moins de 4 ans et la participation à l'accueil de jour du préscolaire et des accueillantes en milieu familial. L'UAPE est séparée et se trouve dans le chapitre de la formation.

À la suite de la fermeture de la garderie « Les Grillons » à Champvent, une augmentation des coûts est à prévoir en raison de l'unique structure d'accueil de jour désormais disponible, soit le réseau RéAjy.

Accueil de jour du préscolaire (Comptes 2023 CHF 42'824) Augmentation CHF 44'128 **CHF 86'952**

6 Trafic et télécommunications

Sous ce poste nous trouvons le réseau routier dont d'importants travaux avaient été réalisés en 2023 ainsi que l'éclairage public, les frais de déneigement et les transports.

Budget transmis par la DGMR (Comptes 2023 CHF 92'658) Augmentation CHF 16'607 **CHF 109'265**

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Nous trouvons sous ce poste, les traitements des eaux, la gestion des déchets, les cimetières et aménagement du territoire.

Les taxes d'épuration permettent d'attribuer un montant de CHF 50'468.- au fonds de rénovation.

La gestion des déchets urbains qui est un domaine affecté doit s'auto-financer à 100%. Actuellement, le coût des déchets urbains est couvert à raison de 67% par les taxes. Un montant du fonds de réserve affecté aux ordures ménagères a été prélevé de CHF 30'900.- laissant ainsi un compte de réserve négatif.

En 2025, les taxes au poids seront augmentées, passant de 0,50 ct/kilo à 0,60 ct/kilo.

8 Economie publique

Les chapitres de la gestion des forêts sont restés identiques à ce qu'ils étaient jusqu'à maintenant. A partir de 2025, le service forestier accueillera un assistant, dont les missions incluront notamment l'inventaire des arbres de la Commune.

La gestion du tourisme ADN est présentée dans ce chapitre.

9. Finances et impôts

		Budget 2025	Budget 2024	Budget 2023
		1 564 794	1 578 822	1 564 794
91000.4000.00	Impôt sur le revenu	1 084 876	1 091 062	1 084 876
91000.4001.00	Impôt sur la fortune	141 020	146 125	141 020
91000.4002.00	Impôt à la source	31 155	25 768	31 155
91000.4010.00	Impôt sur le bénéfice	170 384	125 078	170 384
91000.4011.00	Impôt sur le capital	3 577	-2 545	3 577
91000.4019.00	Impôt complémentaire immeubles	3 616	3 170	3 616
91000.4021.01	Impôt foncier	117 963	109 356	117 963
91000.4023.00	Droits de mutation	10 636	44 931	10 636
91000.4024.00	Impôt successions et donations	98	34 436	98
91000.4033.00	Impôt sur les chiens	1 470	1 440	1 470

La péréquation intercommunale vaudoise

Cette année marque l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). La nouvelle méthode de calcul impacte la comparaison puisque la comptabilisation est désormais « au net ». La suppression du retour du fonds de péréquations et des dépenses thématiques entraîne un écart.

		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
93000	Péréquation	420 732	844 986	422 116	444 774	448 995	478 340
93001	Prévoyance sociale	709 384		372 361		470 468	165 350
Totaux		1 130 116	844 986	794 477	444 774	919 463	643 690
Résultat		285 130		349 703		275 773	

9. Les bâtiments

Réparation de la dalle et du carrelage au refuge.

CHF 20'000

Le budget 2025 est sensiblement identique aux exercices précédents et n'appelle pas de commentaire pour les autres bâtiments.

CONCLUSION :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT
sur proposition de la Municipalité

vu le préavis N° 04/2024

entendu le rapport de la commission de gestion et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 d'approuver le budget 2025 tel qu'il vous a été présenté, avec un excédent de produits de CHF 56'435.21.

Article 2 d'en donner décharge à la Boursière, à la Municipalité et à la Commission de gestion

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Olivier Poncet

Marie-Th. Alderisio Pasquali

